

881 MILLIONS POUR L'ENSEIGNEMENT AU PAYS

Le gouvernement fédéral versera finalement 881 millions de dollars aux provinces et territoires pour favoriser l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde.

Le protocole d'entente qui a été signé le 23 février par le ministère du Patrimoine et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) porte sur les années 1998-1999 à 2002-2003.

Il s'agit d'une baisse de 107 millions par rapport à la précédente entente qui couvrait les années 1993-1994 à 1997-1998 et qui s'élevait à 988 millions de dollars.

Ottawa avait initialement indiqué son intention de ne consacrer que 835 millions au renouvellement du protocole entente. Il y a un an cependant, la ministre du Patrimoine, Sheila Copps, avait annoncé une augmentation du budget de 50 millions.

Les provinces et territoires se partageront à compter de l'an 2000-2001 une somme de 144 166 000 \$ par année pour l'enseignement dans la langue de la minorité et en langue seconde. L'argent sera réparti comme suit : Terre-Neuve (2 115 000 \$); Île-du-Prince-Édouard (984 000 \$); Nouvelle-Écosse (3 887 000 \$); Nouveau-Brunswick (15 679 000 \$); Québec (50 927 000 \$); Ontario (45 247 000 \$); Manitoba (6 234 000 \$); Saskatchewan (8 107 000 \$); Nunavut (239 000 \$); Territoires du Nord-Ouest (318 000 \$) et Yukon (478 000 \$).

Le gouvernement fédéral met aussi de côté un budget de 19 838 000 \$ par année à titre de contribution supplémentaire pour le financement de certaines activités décrites dans les plans d'action, ou pour tout autre projet qui fera l'objet d'un accord.

Mais avant de mettre la main sur la cagnotte, les provinces devront pour la première fois produire un plan d'action pluriannuel qui décrira comment elles entendent dépenser l'argent des contribuables pour favoriser l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde.

Cette nouvelle pratique se veut une réponse aux critiques formulées en 1996 par la Commission nationale des parents francophones (CNPF), qui avait démontré, dans une étude intitulée *Où sont les milliards?*, que les investissements fédéraux en éducation avaient été mal utilisés par les provinces.

L'actuel protocole d'entente précise que l'aide financière sera versée " à l'appui et à l'administration de l'enseignement, au développement de programmes, à la formation des enseignants et à l'appui aux étudiants ou pour tout autre domaine décrit dans le plan d'action. "

Le gouvernement fédéral est aussi prêt à financer les écoles privées ou indépendantes, à la discrétion des provinces et territoires et à même l'enveloppe versée à chaque gouvernement. L'argent pourra même être versé à des écoles désignées directement par Ottawa, mais toujours à la discrétion des provinces et territoires.

Comme par le passé, le fédéral prévoit aussi consulter les associations et les groupes intéressés quant aux programmes mis en place en vertu du protocole.

Chaque gouvernement provincial et territorial accepte aussi " lorsque cela est jugé nécessaire ", de consulter les associations et groupes intéressés " dans la mesure du possible, annuellement ".

Les plans d'action seront mis à la disposition du grand public dès leur signature.

Chaque gouvernement provincial et territorial devra aussi produire un rapport annuel d'activité sur les mesures mises en oeuvre et les résultats atteints dans le cadre de son plan d'action.

La répartition des fonds fédéraux entre l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde varie d'une province à une autre et d'une année à l'autre.

En 1998-1999, dernière année où les chiffres sont disponibles, Terre-Neuve (19 pour cent), la Saskatchewan (44 pour cent); l'Alberta (31 pour cent) et la Colombie-Britannique (25 pour cent) avaient consacré moins de la moitié de leur subvention pour l'enseignement dans la langue de la minorité francophone, le reste étant dépensé pour permettre aux anglophones d'apprendre le français. Cette année-là pour l'ensemble du pays, 60,8 pour cent des fonds fédéraux sont allés à l'enseignement dans la langue de la minorité.

Le budget fédéral consacré à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde est en baisse constante depuis les années 80. En 1988 par exemple, Ottawa avait conclu une entente de cinq ans avec les provinces et les territoires pour un montant de 1,2 milliard.

**Tiré de l'Association de la presse francophone
28 avril 2000**